

Protocole sanitaire mis en place au sein de la salle des machines à sous :

- Sens de circulation dans l'établissement distinct pour l'entrée et la sortie avec marquage au sol
- Séparation en Plexiglass pour le point d'accueil et la caisse des machines à sous
- Masque obligatoire pour l'ensemble des personnes présentes dans l'établissement (don de masques)
- Obligation de se laver les mains avec la solution hydro-alcoolique avant d'entrer dans la salle des machines à sous
- Solution hydro-alcoolique et gants mis à disposition.
- Protocole d'utilisation de gel hydro-alcoolique et de gants à des points stratégiques :
 - o À l'entrée de l'établissement
 - o À l'entrée des toilettes
 - o Devant le distributeur de billet
 - o À la caisse des machines à sous
- Affichages sur le rappel des règles sanitaires
- Interdiction de prendre une boisson au bar, le personnel de salle se charge de servir la clientèle assise aux machines
- Désinfection des machines à sous et fauteuils entre chaque client
- Désinfection régulière des poignées de portes, des robinets et des tables
- Séparation en plexiglass entre chaque machine à sous (en attente de réception)
- Modification du plan d'implantation des Machines à sous afin de respecter les distanciations de 1 mètre entre les sièges.